

**Date de convocation : 20/02/2020**

**Nombre de membres**

**En exercice : 13**

**Présents : 11**

**Votants : 12**

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 février 2020**

**Le vingt-sept février deux mil vingt à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROBIN.**

*Etaient présents :*

*M. Jean-Claude ROBIN, M. Michel VÉZINES, M. Claude SAYAGH, M. Stéphane AUDUREAU, M. COUDRAY Loïc, M. Michel GLANARD, M. Frantz MOUSSU, M. DEBUYSERE Pascal, M. THEILLARD Joël, Mme SAN ROQUE Stéphanie, M. HADENGUE Michaël.*

*Absents et représentés :*

*M. ARIAS Francis donne procuration à M. AUDUREAU Stéphane*

*Absents:*

*Mme FERNANDEZ Aurélia*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

MM. AUDUREAU et DEBUYSERE sont arrivés en cours de séance.

Mme JUBAULT-BRÉGLER Anne, secrétaire de mairie, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Puis, on passe aux questions inscrites à l'ordre du jour.

### **2020-01 : Subvention classe découverte école de Tilly : 7 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre**

Le Maire expose aux membres du conseil les éléments suivants : la directrice de Tilly organise une classe verte pour les CM1-CM2, 24 élèves sont concernés par ce voyage (13 enfants de Tilly et 11 de Mondreville) et celui-ci aura lieu du 16 au 21 mars 2020.

Lors du vote du budget en 2019 1 000,00 € avait été alloué à l'école, ce budget n'a pas été utilisé. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de verser un montant de 1 000,00 € à la coopérative scolaire afin de subventionner la classe découverte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, APPROUVE la décision d'accorder une participation financière de 1 000,00 € pour le voyage scolaire 2020 organisé par la directrice de Tilly, PRECISE que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

### **2020-02 : Sol abri-bus route du Moulin à Vent : à l'unanimité**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une habitante de Tilly s'est plainte que le sol

de l'abri-bus situé route du Moulin à Vent était en terre contrairement aux autres abri-bus de la commune qui ont tous un sol en béton. Les enfants se retrouvent donc à attendre le bus sur un sol parfois très boueux. Le Maire propose de remédier à cela en bétonnant le sol de cet abri-bus. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de programmer les travaux qui seront exécutés par la commune.

### **2020-03 : Mise en sommeil caisse des écoles : à l'unanimité**

Vu l'article L.212-10 du code de l'éducation;

Vu la circulaire interministérielle du 14/02/2002 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel qui a modifié l'article L.212-10 du code de l'Education ;

Considérant qu'aucune opération de recettes ou de dépenses n'a été effectuée depuis le 31 décembre 2016 ;

Considérant que le dernier acte réalisé par la Caisse des Ecoles est le vote du compte administratif 2016 et que l'excédent de fonctionnement s'élève à 0 euros ;

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à la mise en sommeil du budget de la Caisse des Ecoles et à sa dissolution au terme de 3 exercices sans opération ;

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Arrivée de M. DEBUYSÈRE

### **Permanences élections municipales**

Le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales aura lieu le dimanche 15 mars. Le Maire indique que les permanences des élus seront de 2h et il demande à chaque conseiller de bien vouloir inscrire son nom sur le tableau des présences.

### **Informations diverses :**

Arrivée de M. AUDUREAU

- **Recensement** : Le Maire laisse la parole à Mme JUBAULT-BREGLER, coordonnateur et agent recenseur. Celle-ci indique que le recensement s'est bien passé. Tous les logements ont été enquêtés et ont apporté une réponse au questionnaire. L'accueil a souvent été chaleureux et agréable. Les résultats définitifs seront connus en fin d'année.

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire procède à un tour de table et les conseillers suivants se sont exprimés :

- M. Joël THEILLARD informe les conseillers qu'en début d'année la Présidente de l'association « Espace 6 » a écrit au Maire pour lui annoncer que la section peinture de l'association s'arrêtait suite au désintéressement des habitants. M. THEILLARD déplore qu'à l'instar des Tillois, les conseillers et les autres associations n'ont pas soutenu les activités organisées par

l'association « Espace 6 ». Il souhaite que la prochaine équipe municipale redynamise la vie associative de la commune.

- M. Joël THEILLARD demande s'il est prévu de refaire la route qui relie Boissets au Chemin Creux, celle-ci étant dans un état déplorable. Monsieur le Maire rappelle que la compétence voirie est du ressort de la CCPH qui a bouché les trous de cette route l'année dernière. Une demande sera faite pour programmer la réfection de la voirie.
- M. Michel VÉZINES demande à ce que les cars de ramassage scolaire qui stationnent devant la mairie ne restent pas trop longtemps. Le carrefour étant dangereux leur présence augmente la dangerosité. Le Maire va demander à la compagnie de car de se présenter aux heures prévues et non en avance.
- M. Michel VÉZINES informe l'assemblée qu'une assemblée générale extraordinaire de l'Office du tourisme du pays Houdanais a eue lieu le mercredi 26 février. Des modifications aux statuts concernant le mode d'élection du Président ont été adoptées.
- M. Michel VÉZINES indique aux conseillers qu'une réunion a lieu mardi 03 mars avec les entreprises qui ont effectués les différents travaux d'enfouissement des réseaux. Plusieurs reprises sont à faire avant de lever les réserves.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45.